

Lutte pour la sécurité sur les chantiers

Avec soin les spécialistes de la Suva, division Sécurité au travail, recensent les effets de leur travail obstiné. Et, à partir des résultats obtenus, ils fixent de nouveaux objectifs. Sur les dix dernières années le nombre des accidents et maladies professionnels, qui était tout proche de 200 000 au début de la recherche, a baissé par paliers pour approcher le chiffre de 172 000 en 2004 puis progresser à nouveau de près de six mille cas en 2006. Pour les spécialistes, cette relative stagnation conduit à inscrire une nouvelle impulsion: moins 250 morts d'ici à 2015.

En mettant ensemble le nombre des décès dus à un accident professionnel pour la période qui va de 1997 à 2005, le corps des assureurs-accident (Suva couvre la plus large part de ce secteur qu'il partage avec quelques compagnies) relève une réduction lente mais significative. On observe le même phénomène quand on comptabilise accidents et maladies professionnelles. L'intérêt de la statistique c'est qu'elle permet de découpler la prévision du nombre d'accidents pour mille travailleurs à plein temps et la réalité.

Comment sauver 250 vies

La donnée globale qu'on retire c'est plutôt une stagnation du nombre des accidents professionnels, partant des décès. A ce jour on enregistre, en se limitant au tableau de la Suva, 82 décès par an, tragique traduction d'une proportion de deux accidents professionnels pour 100 000 travailleurs à plein temps. L'objectif d'ici 2015 c'est de diviser par deux cette proportion d'accidents professionnels, ce qui aurait pour effet de réduire le nombre des morts au travail de plus de la moitié. Ainsi, disent les spécialistes, on pourrait empêcher 250 décès, sauver 250 vies dans les huit ans qui suivent.

Cet objectif ambitieux implique d'enjamber une réalité que nous rappelle Edouard Currat, chef du Département Protection de la santé. Pour lui, malgré les programmes de prévention menés jusqu'ici on enregistre encore chaque année un accident du travail:

- pour deux apprentis forestiers
- pour trois forestiers
- pour quatre monteurs d'échafaudage
- pour cinq travailleurs de la construction.

Comme n'importe quelle thérapie celle qui consiste à soigner les accidents professionnels, partant les décès dus à ces accidents, commence par le constat. Celui dont nous prenons connaissance au



Un chantier de construction «classique» c'est une multitude de risques qu'il faut maîtriser. Et l'expérience indique que c'est possible.

jour d'hui est sans nuances et sans humour: c'est le travail qui est dangereux. De 1996 à 2006 la prévision du risque d'accidents et maladies professionnelles a descendu de 113 à 95 pour 1000 travailleurs à plein temps. La réalité révélait des chiffres un peu inférieurs mais avec une inquiétant courbe remontante dans les années 2005 et 2006. Raison de plus pour fixer de nouveaux objectifs à l'ensemble du secteur assuré, soit 3,5 millions de travailleurs auquel il est demandé de réduire de moitié le nombre des victimes.

Là où rôde la mort au travail

Pour parvenir à cet objectif, il faut évidemment porter l'effort sur les domaines où la mort au travail rôde en permanence. Sur ce chiffre violent de 82 décès au travail chaque année (94 en fait si l'on prend en charge toutes les données fournies par la Suva et les compagnies d'assurances actives dans

ce secteur) la construction participe pour près d'un quart.

Après mais quand même assez loin – près d'un cas sur douze – suivent les transports routiers. Encore significatifs, avec près d'un cas sur 18, les décès suite à un accident professionnel survenus dans les administrations publiques. En suivant une échelle dégressive on trouve un risque plus faible dans les transports aériens, les exploitations forestières, les entrepôts et maisons de commerce, la construction de machines. Le dernier groupe quant à ce risque de décès est formé par les ateliers de réparation de véhicules routiers, le sanitaire et le chauffage, le carrelage, la construction mécanique et le prêt de personnel.

Comment transformer cette addition de morts mais aussi d'accidents professionnels – près de 180 000 par an – en une soustraction de 250 vies «gagnées» avant le milieu de la décennie à venir? En agissant sur les employeurs par des

moyens bien adaptés (cf encadré) mais aussi en sensibilisant les travailleurs aux erreurs commises.

Pour l'entrepreneur, des raisons économiques précises – particulièrement la baisse sensible de la prime d'assurance – jouent de manière positive. Lors du congrès cité l'un des intervenants, Laurent Gabella, a donné, en quelques phrases, la mesure de l'engagement de son entreprise de construction envers l'idéal sécuritaire:

- faire encore plus de formation interne à notre personnel fixe
- faire baisser le nombre d'accidents professionnels et non professionnels
- mieux encadrer les nouveaux (intérimaires, nouveau personnel fixe, apprentis) sur le chantier
- faire respecter les normes de sécurité à nos sous-traitants et changer les comportements
- poser en idéal sécuritaire pour le futur l'intégration de la sécurité au contrat d'entreprise.

La question de la sécurité au travail est bien résumée par l'entreprise Gabella dans un slogan: «Chaque accident est un accident de trop.» Que l'employeur développe une véritable politique de sécurité au travail est l'un des éléments du succès. Pour le travailleur les choses sont moins évidentes même si, de toute évidence, il est en première ligne pour assumer les conséquences de l'accident professionnel. En clair les risques seront d'autant plus réduits qu'il aura pris



Une phase de chantier traditionnel: ici les spécialistes assemblent des tuyaux porteurs de flux. (Photos: Suva)

conscience de la nécessité de combattre par lui-même ce mal total, l'accident ou la mort, qui surgit du travail. Comme le précisait l'un des intervenants à cette assemblée: «les mesures financières valent toujours mieux que des acci-

dents.» Ce que résumait assez bien le titre de l'une des interventions: «gagner sa vie sans la perdre.»

Robert Curtat

Hevron SA: pour l'exemple

Directeur de Hevron SA, une entreprise de charpente métallique basée à Courtetelle, André Scherrer, a raconté aux participants du congrès romand de la Suva, une passionnante histoire vraie, la sienne. Tout commence dix ans plus tôt lorsque cette PME de bonne taille – 200 employés, 60 millions de chiffre d'affaires – prend conscience des faits. En 1997, avec l'introduction du bonus-malus, la prime d'assurance passe de 236 698 à 376 326 francs, soit une hausse de plus de 30%. Plus grave encore: la fréquence des accidents, partant le coût de l'assurance, place l'entreprise en queue de peloton du secteur. Une analyse sérieuse de la situation va alors déboucher sur un choix clair: la mise en place d'un concept de sécurité intégrée. Plus facile à dire qu'à faire car cette décision passe par une série d'étapes au cours desquelles il faut évaluer les faits et tenter d'en modifier le cours. Ce sera le travail de la direction appuyée par la Suva qui va poser d'entrée de jeu un objectif: réduire de 50% les accidents en trois ans.

Pour arriver à ce résultat – et l'équipe y arrivera – il fallait changer beaucoup de choses, expliquer et encore expliquer. Il fallait aussi surmonter les habitudes, prendre la mesure des résultats qui justifient la poursuite de l'opération, les mettre en avant, favoriser de nouvelles conquêtes au plan de la sécurité au travail. Dans cette bataille sans cesse recommencée, le soutien des spécialistes allait se révéler nécessaire. Mais pas gratuite! Puisque la mise en place d'une politique de sécurité au sein de l'entreprise représentait un montant non négligeable: 0,5 millions de francs.

Reste que, tout bien compté, cet investissement devait entraîner un retour tout à fait significatif avec des taux de primes basées sur les salaires versés passant de 6,9 à 3,2% aujourd'hui. Sans doute moins encore demain.

Pour une entreprise comme Hevron SA l'économie sur les primes est évidemment importante mais ce n'est pas le seul résultat acquis. Dès les débuts de la campagne l'adhésion des cadres et des employés à la charte de sécurité a indéniablement servi la cohésion du groupe. Dans le document présenté au congrès la direction affirme que «la sécurité a la même importance que les autres valeurs économiques. Elle doit être abordée avec autant de rigueur, d'efficacité et de sens des responsabilités que la qualité et la productivité.»

Une telle déclaration est à l'honneur de l'entreprise citée. Elle témoigne d'une connaissance bien posée des réalités encadrant les entreprises de taille petite et moyenne qui forment le terreau de notre activité économique. Que cette position morale soit soutenue par une baisse sensible des primes versées est un simple effet de justice en retour. Que l'on salue comme tel.